

1958-3672

# Europe fédérale

Publication de l'Union pour l'Europe fédérale - UEF-France  
L'U.E.F.-Europe est membre du  
Mouvement européen international (MEI) et du World Federalist Movement (WFM)

N° 39 – Avril 2010

Abonnement 15 € - 4 numéros par an

Directeur de la publication : Jean-Guy Giraud – Rédaction : Jean-Francis Billion



**EGE de STRASBOURG**  
**17 avril 2010**

## EDITORIAL

### Fédération européenne : il est temps d'agir !

Le 60<sup>ème</sup> anniversaire de la **Déclaration SCHUMAN** nous donne l'opportunité de rappeler que la Fédération européenne, que l'on pourrait aussi qualifier d'Etats-Unis d'Europe, était le but à atteindre à travers la mise en commun du charbon et de l'acier.

Depuis 60 ans, cet objectif a du mal à se concrétiser. Si le Traité de Lisbonne offre quelques perspectives d'avancées en la matière, son interprétation et la prépondérance des Etats membres au sein du Conseil européen ne va pas dans le bon sens. Alors, que devons-nous faire ? Devons-nous continuer à nous satisfaire de résolutions et autre texte de qualité qui, intellectuellement sont brillants, mais qui, en termes d'actions sont extrêmement limités.

Dans l'esprit des décisions prises lors de la commission nationale de l'UEF-France le 16 janvier de se rapprocher des autres organisations européennes, dont nombre sont fédéralistes, il nous faut être désormais offensifs.

Nous devons profiter du 9 mai pour lancer un appel à la mobilisation pour l'émergence d'un **Etat fédéral européen**. Nous devons proposer de reprendre le processus constitutionnel dans l'esprit de la Convention de 2002 et sensibiliser nos concitoyens à la nécessité d'une « Europe puissance » et non d'une mosaïque d'Etats de plus en plus inexistantes sur la scène internationale.

Il nous faut prendre l'initiative de lancer une campagne active à deux dimensions : première dimension, jouer d'influence en intervenant auprès des élus européens, nationaux et locaux, des membres de la Commission et des formations politiques sensibles à la dimension européenne ; deuxième dimension, s'appuyer sur les sections régionales pour organiser des actions auprès de nos concitoyens sous les formes les plus diverses (stands, distribution de tracts, réunions publiques, etc.)

Nous invitons tous les militants de l'UEF-France à se mobiliser pour conduire à bien ces actions qui doivent s'inscrire dans le temps et rassembler toutes celles et ceux qui en ont assez de voir l'Union européenne gérée par des Etats peu soucieux de l'intérêt général européen.

Une Europe fédérale est la seule issue d'avenir pour les Européens : sachons l'affirmer et demander l'avènement des **ETATS-UNIS D'EUROPE**.

**Jean-Guy GIRAUD**  
Président

**Alain REGUILLON**  
Secrétaire général

## États Généraux de l'Europe – 3<sup>e</sup> édition L'Europe : un héritage, quelles responsabilités ?

### A l'occasion du 60<sup>ème</sup> anniversaire de la Déclaration Schuman

*Palais de la Musique et des Congrès de Strasbourg*

*Samedi 17 avril 2010*

#### 9 H. - MOT DE BIENVENUE DES ORGANISATEURS

Accueil par les organisateurs (EuropaNova, Mouvement Européen-France et Notre Europe) et les collectivités locales (Mairie de Strasbourg, Conseil Général du Bas-Rhin et Conseil Régional d'Alsace)

#### LECTURE DE LA « DECLARATION SCHUMAN »

#### 9 H. 30 – 11 H. - PAS D'AVENIR SANS MEMOIRE - *QUEL HERITAGE NOUS ONT LEGUE LES PERES FONDATEURS ?*

Intervenants : **Georges Berthoin**, Ancien chef de cabinet de Jean Monnet - **Jacques Delors**, Ancien Président de la Commission européenne - **Pierre Lellouche**, Secrétaire d'Etat aux Affaires Européennes (*à confirmer*) - **Lukas Macek**, Directeur du cycle Europe centrale et orientale de Sciences Po. à Dijon - **Günther Oettinger**, Commissaire européen à l'énergie (*à confirmer*) - **Catherine Trautmann**, Députée européenne PSE - **Lech Wałęsa**, Prix Nobel de la Paix (*à confirmer*) - Animation par **Sylvie Goulard**, Députée européenne, Présidente du Mouvement Européen-France

#### 11 H. 15 – 16 H. 45 - ATELIERS DEBATS

5 ateliers-débats ont lieu en même temps, pour un total de 15 ateliers thématiques

#### 11 H. 15 – 12 H. 45. 1<sup>ère</sup> série d'ateliers

#### 13 H. 45 – 15 H. 15. 2<sup>ème</sup> série d'ateliers

#### 15 H. 15 – 16 H. 45. 3<sup>ème</sup> série d'ateliers

#### 11 H. 15 – 16 H. 45 – ACTIVITES

Café Littéraire et Librairie - Village européen (plus de 80 stands) - Projection de film - Simulation du Parlement européen (16-22 ans) - Expositions sur les Pères fondateurs - Ateliers dessins et jeux pour enfants - Gymnastique suédoise - Concours de Slam/ Jeu Euro - Culture

#### 17 H. – 19 H. - *RENOVER LE PROJET EUROPEEN - DANS UN MONDE EN CRISES, QUELLES RESPONSABILITES POUR LES EUROPEENS ?*

#### Restitutions des ateliers-débats

Intervenants : **Isabelle Durant**, Vice-présidente du Parlement européen - **Louis Gallois**, Président exécutif d'EADS (*à confirmer*) - **Vaira Vike Freiberga**, Vice Présidente du Groupe de réflexion sur l'avenir de l'Europe - **Tommaso Padoa-Schioppa**, Président de Notre Europe - **Mario Sépi**, Président du Comité économique et social européen - Animation par **Guillaume Klossa**, Président d'EuropaNova - **Discours de clôture par José Manuel Barroso**, Président de la Commission européenne (*à confirmer*)

### Atelier co-organisé par Sauvons l'Europe et l'UEF France

#### Une union plus compréhensible

#### 1 - *Vrai ou Faux ? Autour du Traité de Lisbonne*

En 1950, Robert Schuman disait : « *La mise en commun des productions de charbon et d'acier assurera l'établissement de bases communes de développement économique, première étape de la Fédération européenne...* » ; *cette dernière reste notre idéal.*

Une seconde étape est elle franchie avec le Traité de Lisbonne qui facilite le développement des politiques communes et ouvre la voie à de nouveaux champs d'actions communautaires ?

Pour la réponse à la question, « **Sauvons l'Europe** » regarde à court terme, « **l'Union des fédéralistes européens** » à long terme.

Vu le taux d'abstention aux dernières élections européennes, les citoyens français semblent peu

comprendre l'Union européenne.

Une construction fédérale est par nature plus compliquée qu'une construction unitaire. Mais, là où elle est fonctionnelle, c'est bien que les peuples comprennent leurs institutions à l'exemple des Américains ou des Allemands.

Une condition nécessaire à une Union européenne plus fédérale est donc l'existence d'un peuple européen politisé, bien que l'arrêt du 30/6/2009 de la Cour constitutionnelle de Karlsruhe soit fondé sur l'inexistence d'un peuple européen souverain.

Pour parachever la prise de conscience populaire d'une identité européenne, plusieurs pistes seront proposées.

.../...

2 - *Lisbonne...et après*

Le traité souffre de déficiences majeures :

- son entrée en vigueur n'a pas stoppé -mais au contraire accéléré- la dérive intergouvernementale qui remet en cause le renforcement des Institutions qu'il contient ;
- l'objectif global d'intégration politique, pourtant fixé par les Traités, est occulté par les Etats membres et les institutions. L'intégration des politiques et l'élargissement progressent « à l'aveugle », sans vision d'ensemble ;
- en conséquence « la lutte doit continuer » dans trois directions :
  - rappeler la finalité fédérale de l'UE, notamment lors du 60ème anniversaire de la Déclaration Schuman ;

- améliorer le Traité de Lisbonne en reprenant notamment certaines propositions de la Convention ;
- préparer une **Convention pour les « Etats Unis d'Europe »** qui se réunirait après les élections de 2014 pour aboutir en 2020 ; elle établirait notamment le cadre institutionnel pour un « noyau fédéral ».

Le Traité de Lisbonne est néanmoins un progrès dans le sens de la démocratie, qu'elle soit représentative par l'accroissement des prérogatives du parlement européen ou, participative par le droit d'initiative populaire.

Jean-Guy GIRAUD  
UEF France

André LANDESMAN  
Sauvons l'Europe

L'atelier animé conjointement avec l'association Sauvons l'Europe devrait voir l'intervention des personnes suivantes :

André LANDESMAN (Sauvons l'Europe), Renaud DEHOUSSE (Sciences po. Paris), Monica FRASSONI (ancienne députée européenne, militante de longue date de l'UEF, ancienne Secrétaire générale de la JEF Europe et actuelle Présidente des Verts Europe), Maria SEMPLICI (JEF - à confirmer) et Jean-Baptiste MATHIEU (Président UEF Alsace, membre du Comité fédéral de l'UEF).

## Les fédéralistes français en ligne :

UEF France :

[www.europe-federale.asso.fr](http://www.europe-federale.asso.fr) – [www.uef.fr](http://www.uef.fr)

JE France :

[www.jeunes-europeens.org](http://www.jeunes-europeens.org)

Le Taurillon :

[www.taurillon.org](http://www.taurillon.org)

Presse fédéraliste :

[www.pressefederaliste.eu](http://www.pressefederaliste.eu)

## Calendrier prévisionnel de l'UEF France

### Commission nationale

samedi 12 juin à Toulouse (Assemblée générale extraordinaire pour réviser les statuts. Commission nationale élargie)

samedi 25 septembre à Lyon, Université d'automne des Fédéralistes de Rhône-Alpes

dimanche 26 septembre à Lyon, Commission nationale

4 décembre à Strasbourg

### Bureau

vendredi 16 avril à Strasbourg

samedi 24 avril à Besançon

samedi 6 novembre à Paris.

### Etats généraux de l'Europe

Samedi 17 avril à Strasbourg (Atelier proposé par l'UEF France)

**Adhérez à l'UEF France**  
Bulletin d'adhésion en dernière page

## Vie de l'UEF Europe

### Comité fédéral UEF de Bruxelles - 27 et 28 mars

Le Comité fédéral de l'UEF s'est réuni à Berlin, sous la présidence de Andrew DUFF, le dernier *week end* de mars. Nous publions ci-dessous le texte des résolutions politiques adoptées ainsi que de longs extraits d'une Note d'information de Jean-Guy GIRAUD qui, avec Michel MORIN a représenté l'UEF France à cette réunion.

#### NOTES SUR LE COMITE FEDERAL

1. La réunion plénière a été précédée d'une réunion du Bureau où les résolutions déposées et la question du nouveau SG ont été abordées.

2. Lors de la réunion plénière, le CF a entendu un excellent exposé de M. Daniel GROS (CEPS / Bruxelles) sur la **crise financière** -suivi d'un débat sur le fondement institutionnel souhaitable d'une gouvernance économique et financière de l'UE.

3. Les **rapports d'activité du SG puis du trésorier** ont été présentés. La faiblesse des ressources financières du mouvement a été soulignée (justifiant notamment la participation des membres aux réunions de ses instances cf. 60 euro par personne.) Un tableau des effectifs des sections nationales a été présenté mettant en relief la taille très variable de ces effectifs.

4. Les 2 prop. de résolutions sur le « cadre d'action » / « campagne » de l'UEF ont été présentées :

- celle préparée par **Guido Montani** (et « soutenue » par le Bureau) a fait l'objet d'un long débat basé sur plusieurs propositions d'amendements. La section Allemagne s'est formellement opposée à toute référence à une « campagne », souhaitant que l'UEF se concentre sur des thèmes précis (PESC, initiative citoyenne, budget et finances, système électoral) et sur son organisation interne. Suite au débat, les sections All./Ital. ont mis au point des amendements

communs ayant pour effet de « radoucir » le texte ;

- celle déposée par **UEF F** - proposant une « campagne pour les Etats-Unis d'Europe » à partir du 9 mai 2010- a été accueillie avec un certain enthousiasme spontané et soutenue par notre Président Andrew DUFF moyennant quelques modifications mineures. Elle a toutefois fait l'objet d'un net refus de la section allemande, refus portant sur teneur politique engagée du texte et sur les concepts de « campagne » et « d'Etats-Unis d'Europe ». Plusieurs membres (bruxellois) du Bureau se sont également montrés sceptiques sur l'opportunité politique de cette résolution qu'ils ont considérée comme incompatible avec la précédente.

5. Une résolution assez technique sur la création du **Service européen d'action extérieure**, proposée par des membres (bruxellois) du Bureau, a également été débattue. Son principal objectif était de soutenir la position du PE face au risque de démembrement des compétences extérieures de la Commission au bénéfice du Conseil européen.

6. DUFF a présenté l'unique **candidat à la fonction de SG** (Christian WENNING) élu à une assez forte majorité (dont la voix d'UEF F).

7. Les votes sur les résolutions ont eu lieu le 28/3. Le projet modifié de Montani -qui avait fait l'objet d'un accord italo-allemand- a été adopté à la quasi unanimité (dont la voix d'UEF F). Le projet de l'UEF F a été par contre « reporté » par un vote majoritaire entraîné par les sections ALL/ITAL (plus quelques membres du Bureau) mais contre l'avis du Président DUFF.

8. Après diverses annonces, la réunion s'est clôturée à 12.30.

**Jean-Guy GIRAUD**  
Président de l'UEF France



### RENDRE L'UNION EUROPEENNE CAPABLE D'AGIR

Adoptée par le CF de l'UEF, 27-28mars 2010

Lors de la réunion de son Comité Fédéral à Bruxelles, l'Union des Fédéralistes Européens

#### convaincue

- que l'ordre mondial international établi après la seconde guerre mondiale ne peut plus fournir une gouvernance mondiale adéquate et que des décisions importantes affectant la vie quotidienne des citoyens européens sont prises dans le cadre du G20 sans être soumises à un examen démocratique ;
- que l'Union Européenne est encore incapable de faire face aux nouveaux défis mondiaux, tels que le terrorisme, les migrations de masse, la pauvreté mondiale, la sécurité énergétique ou les changements climatiques ;

.../...

**rappelant**

les décisions du Congrès de l'UEF tenu à Paris en octobre 2008 et de la réunion du Comité Fédéral réuni à Berlin en octobre 2009 ;

**salue**

l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, qui a provisoirement clos une longue période d'incertitude institutionnelle et s'engage à oeuvrer au soutien de son application complète et rapide et, en particulier,

- de la mise en place du Service Européen d'Action Extérieure en tant que service diplomatique européen efficace, cohérent, transparent et démocratiquement responsable, disposant des moyens nécessaires pour mener une politique étrangère européenne active, en particulier dans les domaines de la prévention des conflits, de la promotion de la paix, de la gestion des crises civiles et militaires et du désarmement et ayant recours à une Force de Réaction Rapide, une Force de Police et de Gendarmerie Européenne et un Corps Européen de la Paix.
- de l'initiative citoyenne et autres aspects de démocratie participative et de consultation de la société civile ;
- des dispositions relatives à la coopération structurée d'un groupe d'Etats membres en vue de constituer, inter alia, une défense commune, incluant la mise en pool de leurs dépenses militaires et l'intégration progressive de leurs potentiels de défense, laquelle devrait être mise à la disposition permanente de l'ONU ;
- la réforme radicale du budget et des finances de l'Europe, afin de remplacer le système des contributions nationales, qui a été utilisé par des gouvernements nationaux comme prétexte à des débats répétés sur de « justes retours », par un nouveau système de ressources, fondé sur des impôts européens, tel que proposé par le Parlement européen, la création d'un système plus dynamique, progressif et transparent, capable de soutenir la reprise économique et de faire face aux grands défis, tels que la cohésion sociale de la société, la sécurité énergétique, le changement climatique, et le transfert graduel des dépenses du niveau national à celui de l'Union européenne, là où il y a valeur ajoutée en termes d'économies d'échelle, de contrôle des coûts et de dépassement de l'échec du marché à fournir les biens publics européens et, de cette manière, assurer une meilleure adéquation des ressources financières et des priorités politiques établies par l'UE ;
- l'établissement d'une représentation unique de l'Euro-groupe dans les institutions financières internationales, pour aussi promouvoir un système monétaire international stable ;
- une réforme du système électoral européen, afin d'encourager les partis politiques européens à présenter aux électeurs européens leur positions et leurs candidats à la Commission européenne, avant l'élection européenne de 2014, en établissant, de cette manière, un lien direct entre les résultats de l'élection et le nouvel exécutif de l'UE et afin de permettre à un certain nombre de députés européens d'être élus sur des listes transnationales dans une circonscription aux dimensions de l'UE.

**regrette cependant**

a) le fait que l'Union monétaire européenne ait été mise en péril par le manque de gouvernance économique européenne qui l'a laissée vulnérable aux assauts d'acteurs financiers mondiaux contre ses membres les plus faibles ;

b) l'échec des négociations internationales sur le climat à Copenhague, qui a été dû à la faible performance de l'UE, la mauvaise volonté des Etats membres de l'UE à confier à l'UE les pouvoirs dont elle a besoin pour faire face aux nouveaux défis mondiaux économiques, environnementaux et sécuritaires ;

**décide, en conséquence,**

**de lancer une action politique concrète et de renforcer l'organisation de l'UEF.**

**PROPOSITION POUR UN CADRE D'ACTION**

Le Comité fédéral demande la réalisation du cadre d'action suivant pour une Union fédérale européenne :

- afin de développer un gouvernement économique européen, une seule politique européenne pour les affaires étrangères, la sécurité et la défense, une politique européenne environnementale soutenable ;
- afin d'atteindre ces buts, l'UEF devrait promouvoir un débat avec les partis politiques européens, les décideurs européens et la société civile européenne sur la base des propositions suivantes ;

1 – le développement d'un gouvernement fédéral européen, fondé sur la Commission européenne, capable de parler d'une seule voix au nom de l'Union européenne dans tous les domaines de la compétence de l'Union européenne incluant :

- un Ministère européen des affaires économiques, responsable d'une politique économique européenne ;
- un Ministère européen des finances responsable de l'exécution d'un budget fédéral européen ;
- un Ministère européen des Affaires étrangères et de la défense qui commanderait, entre autres, les forces armées européennes et représenterait l'UE au Conseil de Sécurité de l'ONU ;

2 – la relance du processus constitutionnel par le Parlement européen, en se fondant sur l'article 48 du Traité avec, pour but, la rédaction d'une constitution fédérale européenne qui entrerait en vigueur une fois approuvée par une majorité de citoyens et d'Etats de l'Union ;

3 – le lancement de la transition vers une fédération européenne en commençant par une initiative impliquant un noyau d'Etats.

.../...

**De plus, l'UEF s'engage à**

4 - réformer le fonctionnement de son organisation de façon à renforcer ses effectifs à travers tous les Etats membres de l'UE et les Etats candidats avec sa capacité d'agir aux niveaux local, régional, national et européen, ainsi qu'à,

5 - promouvoir la mise en place d'un « Réseau de citoyens pour une Europe fédérale » - en étroite coopération avec d'autres organisations pro-européennes, notamment, le Mouvement Européen International, les Jeunes Européens Fédéralistes (JEF), l'Intergroupe fédéraliste du Parlement européen, les conventions du Forum permanent de la société civile et des citoyens européens organisées aux niveaux locaux, nationaux et européens afin de mobiliser les forces de la société européenne civile et politique - comme mouvement large et resserré en faveur d'une réforme constitutionnelle européenne ;

6 - utiliser activement, avec d'autres organisations de la société civile, le nouvel instrument de l'initiative citoyenne européenne pour apporter des idées nouvelles aux politiciens européens, pour donner réalité au processus démocratique européen et pour construire une coalition de la société civile européenne en vue de futures initiatives constitutionnelles.

**RESOLUTION RELATIVE A L'IDENTITE CULTURELLE EUROPEENNE**

Adoptée par le Comité Fédéral de l'UEF, 28-29 mars

L'un des défis les plus importants à l'intégration européenne est le renforcement du sentiment d'appartenance à l'Europe. La diversité culturelle et linguistique est un aspect fondamental et bienvenu d'une Europe fédérale. Néanmoins, nous croyons que forger une identité culturelle européenne serait important pour développer un tel sentiment d'appartenance. Si la création d'une Fédération Européenne est notre but ultime, l'un de nos objectifs doit aussi être la promotion d'une identité culturelle européenne.

Cela semble être un fait bien établi que la loyauté envers l'Etat-nation est plus forte que l'appartenance à l'Europe, comme le mettent en évidence toutes les récentes enquêtes de l'Eurobaromètre. En effet, seul un petit pourcentage de citoyens européens s'identifie d'abord avec l'Union Européenne, l'écrasante majorité se considère encore, d'abord, comme citoyens d'un Etat-nation. Cela est, en partie, dû au fait qu'après la fin de la guerre froide, les identités nationales ont été fortement mises en valeur par les media et les politiciens. Bien que les conséquences de cette tendance n'aient pas toujours été positives (guerres ethniques, sentiments accrus d'intolérance), l'attachement croissant à l'Etat-nation est une réalité. Il est, donc, plus que jamais nécessaire de non seulement mettre l'accent sur les risques du nationalisme mais aussi de développer, d'entretenir et de renforcer un sentiment d'appartenance (pan)-européenne, un sentiment positif d'identité européenne non-discriminatoire. Mais comment le faire ?

**La culture est une partie de la réponse.**

Des pratiques sociales et culturelles communes semblent être un moyen fort de faire précisément cela, développer, entretenir et renforcer cette notion : diffusion des symboles communs, introduction de jours de congé communs, enseignement d'une compréhension commune de l'histoire européenne et des racines du processus européen d'intégration, lequel est fondé sur l'idée de la souveraineté partagée.

L'introduction, en 1992, du concept de citoyen européen, doté de certains droits et renforcé par les traités réformateurs qui ont suivi, est un autre facteur important du développement d'un sentiment d'identité, mais 18 années sont trop peu de temps pour avoir un quelconque effet sur un processus sociologique qui doit se développer à partir de la base.

Avec 27 Etats membres dans l'Union européenne et presque un demi-milliard de citoyens européens, la richesse de la culture et de l'histoire culturelle de l'Europe est un grand atout pour l'Union Européenne et, au delà, pour toute l'Europe. Rassembler les différents courants et leur expression locale dans un espace culturel commun est un élément important pour la construction d'une identité culturelle commune.

**L'UEF salue l'introduction de différents symboles et programmes européens qui sont indubitablement importants pour le développement d'une citoyenneté européenne active et qui pourraient ajouter au sentiment d'identité partagée :**

- le lancement du programme de la capitale culturelle européenne en 1985 ;
- l'introduction, en 1986, du drapeau européen, de l'hymne européen et de la Journée de l'Europe ;
- l'introduction, en 1987, du programme Erasmus et, ensuite, la création des programmes éducatifs **Comenius, Leonardo da Vinci et Grundtvig** ;
- l'introduction, en 1989, du programme de jumelages européens ;
- la création de partis politiques européens par le Traité de Maastricht ;
- la reconnaissance de la culture en tant qu'une politique européenne par le Traité de Maastricht ;
- l'introduction, en 1999, d'une monnaie commune ;
- l'introduction, en 2003, de la devise européenne (« Unis dans la diversité ») ;
- l'introduction, en 2007, de fondations politiques européennes ;
- la reconnaissance, en 2008, par le Parlement européen, des symboles et de la devise de l'Europe ;

.../...

- le programme Culture 2004-2013 de la Commission européenne, qui consacre 400 millions d'euros à l'aide à la construction d'un espace culturel européen partagé.

Tout ceci pourrait aider à constituer la base du développement d'une identité culturelle européenne. La publication de manuels trans-nationaux, tels que les manuels franco-allemands en 2006, les manuels d'histoire de commissions transnationales ou les manuels d'histoire de l'Europe du sud-est, en 2006, ou d'autres projets similaires pourraient ajouter à ce développement.

#### **L'UEF observe que :**

- 91% des citoyens interrogés [par Eurobaromètre] éprouvaient un attachement à leur Etat-nation et seulement 49% à l'Union européenne ;
- l'éducation est essentielle, en Europe, pour donner forme à l'identité et pour la cohésion sociale ;
- la diversité linguistique est une pierre angulaire démocratique et culturelle de l'Union européenne ;
- les partis politiques européens contribuent à la formation d'une conscience européenne et à l'expression de la volonté politique des citoyens de l'Union ;
- l'Union européenne mène, dans les domaines de l'éducation et de la culture, des programmes tels que le programme d'éducation tout au long de la vie (7 milliards d'€), Erasmus, Grundtvigt ou Culture (0,4 milliard d'€), dotés de moyens budgétaires considérables ;
- le concept de culture est principalement identifié à des valeurs, des pratiques nationales et des références historiques ;
- l'Union européenne devra contribuer à l'épanouissement des cultures des Etats membres, tout en respectant leur diversité nationale et régionale et, dans le même temps, en amenant l'héritage commun au premier plan. Elle encouragera la coopération entre les Etats-membres et, si nécessaire, soutiendra l'amélioration de la connaissance et de la dissémination de la culture et de l'histoire des peuples européens ;
- les articles 165 à 167 du TFEU fournissent une base pour les actions européennes dans le domaine de l'éducation et de la culture.

#### **L'UEF regrette que :**

- la Constitution européenne et, ensuite, le Traité de Lisbonne aient échoué à impulser la création d'un « patriotisme constitutionnel » ;
- les symboles européens ne soient pas mentionnés dans le Traité de Lisbonne.

#### **C'est pourquoi l'UEF appelle :**

- les Ministres de l'éducation de l'UE à lancer un projet de manuel d'histoire pan-européenne ouvert également aux pays hors de l'UE ;
- la Commission européenne et le Conseil (Conseil des Ministres de l'éducation de l'UE) à promouvoir l'apprentissage des langues de manière telle qu'il permette à tous les élèves de l'UE d'apprendre deux langues en outre de leur langue maternelle ;
- la Commission européenne et les Ministres de l'éducation de l'UE à promouvoir une politique européenne de la traduction, prenant en compte les besoins réels des citoyens européens et des nationaux de pays tiers ainsi que la contribution de la traduction à la « 5<sup>ème</sup> liberté », c'est à dire la libre circulation des idées, le besoin de l'innovation souligné dans l'agenda 2020 et la préservation de la diversité culturelle ;
- la Commission européenne à atteindre l'objectif de 3 millions d'étudiants Erasmus en 2012 ;
- la Commission européenne à proposer d'augmenter de 10 % le budget des programmes Culture et Education tout au long de la vie, dans la période financière après 2013 (2014-2019) ;
- la Commission et le Conseil à continuer d'utiliser activement (et, si possible, dans une plus grande mesure) les possibilités des articles 165 à 167 du TFEU pour promouvoir des politiques européennes communes d'éducation et de culture ;
- la Commission et le Conseil à proposer et mettre en oeuvre des actions destinées à encourager la coopération entre les Etats-membres et à soutenir l'amélioration de la connaissance et la dissémination de la culture et de l'histoire des peuples européens ;
- les Fondations européennes, les partis et les groupes à promouvoir le système électoral européen et des listes électorales pan-européennes ;
- son bureau et ses sections nationales à utiliser la Capitale européenne de la Culture comme moyen de promouvoir la culture européenne dans les actions et les réunions de l'UEF ;
- son Bureau et ses sections nationales à transmettre cette résolution à la Commission européenne et aux Ministres de l'éducation.

## **RESOLUTION relative au SERVICE EUROPEEN D'ACTION EXTERIEURE**

**Le Comité Fédéral de l'UEF, réuni à Bruxelles les 27 et 28 mars 2010**

**prend note de**

la proposition de la Haute Représentante / Vice Présidente (HR/VP) de la Commission relative à la mise en place du Service Européen d'Action Extérieure (SEAE) ainsi que des débats en cours au sein du Conseil et du Parlement Européen,

**regrette vivement**

que cette proposition manque de l'ambition nécessaire à la mise en place du SEAE en tant qu'un service diplomatique européen efficace, cohérent, transparent et démocratiquement responsable, auquel sont donnés les moyens nécessaires à la conduite d'une politique étrangère européenne active, en particulier dans les domaines de la prévention, des conflits, de la consolidation de la paix, de la gestion des crises civiles et militaires et du désarmement ;

**rappelle**

l'importance de la promotion et de la défense de l'intérêt général européen par les institutions européennes et, en particulier, par la Commission européenne ;

**est convaincu**

que le SEAE devrait assurer la consistance et la conséquence de l'action extérieure en, *inter alia*,

- impliquant activement les trois membres de la Commission européenne responsables du développement, du voisinage et de l'aide humanitaire,
- intégrant pleinement la Direction de la planification de la gestion de crise (DPGC) du Secrétariat Général du Conseil et les services pertinents de la Commission européenne au sein d'une Direction Générale pour la gestion de crise, la consolidation de la paix et la prévention des conflits,
- permettant à la HR/VP d'exercer son autorité sur toutes les directions couramment impliquées dans les politiques extérieures de l'UE,
- étant fermement rattachée à la Commission européenne sous la responsabilité de la HR/VP dans le plein respect de l'esprit et de la lettre des traités et entièrement responsable devant le Parlement européen,
- évitant la duplication de responsabilités avec les autres services de la Commission européenne par l'établissement, *inter alia*, de bureaux uniques dans toutes les zones géographiques et dans les domaines tels que l'énergie, le changement climatique et la compétition pour les ressources naturelles, les pandémies, les migrations illégales et le trafic des êtres humains,
- respectant le principe d'une égalité entre tous les membres du personnel du SEAE sans tenir compte du fait qu'ils soient fonctionnaires d'une institution de l'UE ou d'un service diplomatique national, aussi bien que
- celui d'un équilibre entre les origines géographiques et les sexes ;

**insiste**

sur la nécessité d'avoir un SEAE démocratiquement responsable et, donc, de donner au Parlement européen un rôle dans la nomination des Représentants spéciaux de l'UE et des Chefs de délégations de l'UE ;

**prie instamment le Conseil**

de désigner représentants politiques avec statut de ministres juniors, en se fondant sur l'article 33 du traité de l'UE, afin de représenter l'HR/VP dans les négociations internationales et dans le dialogue avec le Parlement européen ;

**appelle**

le Conseil, la Commission européenne et le Parlement européen à s'accorder, dès que possible, sur toutes les actions nécessaires.

### **Vie du World Federalist Movement - WFM**

#### **Bureau exécutif du WFM à New York**

Nous rendrons compte dans notre prochain numéro du Bureau exécutif du WFM tenu à New York à la fin mars avec la participation de M. Lucio LEVI, Président du MFE italien, Directeur de la revue *The Federalist Debate* ([www.federalistdebate.org](http://www.federalistdebate.org)) et membre du EB du WFM.

**Des membres de l'UEF Rhône-Alpes tiendront prochainement une réunion avec le WFM Canada à MONTREAL**

Jean-Francis BILLION, de passage à Montréal et Patrick MONVERNAY, habitant temporairement dans cette ville rencontreront les fédéralistes canadiens début mai

## Vie de l'UEF France

### Bureau de l'UEF France - Strasbourg - 16 avril

Le Bureau tiendra une réunion élargie, aux membres de la Commission nationale disponibles et aux adhérents de l'UEF Alsace, avec l'ordre du jour suivant :

- information sur la tenue de l'**atelier UEF/Sauvons l'Europe** aux Etats généraux de l'Europe (EGE III) le samedi 17 avril, ainsi que sur le **stand** de l'UEF-France ;
- information sur les travaux du **Comité fédéral UEF-Europe** des 27 et 28 mars à Bruxelles ;
- débat sur l'initiative d'une **campagne pour les « Etats-Unis d'Europe »** ; point lié au précédent, l'initiative étant européenne ;
- débat sur l'opportunité d'organiser une **réunion publique suivie d'une soirée entre militants** la veille de la tenue d'une instance statutaire dans une région ;
- Point sur les **contacts** pris en PACA et Normandie pour l'établissement de nouvelles sections régionales ;
- Questions diverses.

### Activités de l'UEF FRANCHE-COMTE

L'UEF Franche-Comté est repartie sur de bonnes bases, après un fléchissement en 2009. .

De nouvelles adhésions, notamment de jeunes, ont permis à l'UEF d'être désormais présente dans 3 des 4 départements comtois. Seule la Haute-Saône reste une « terre de mission ».

A noter la part essentielle prise par l'UEF dans la transformation d'Europe Direct Franche-Comté en Maison de l'Europe, avec pour siège la maison natale de Victor Hugo à Besançon. Le logo de l'UEF est désormais bien visible sur la devanture de cet immeuble situé en plein centre ville.

De la même façon, l'UEF a directement participé aux animations scolaires organisées par Europe-Direct sur l'ensemble du territoire franc-comtois (écoles primaires).

La collaboration avec le Mouvement européen s'est poursuivie et la voix des fédéralistes s'est fait entendre lors de plusieurs conférences tenues à l'initiative du ME (anniversaire de la chute du mur de Berlin, adhésion de la Turquie à l'UE notamment).

Yves Lagier est intervenu à Belfort, à l'initiative d'Economie et Humanisme, sur le thème : « l'Europe un moteur anti-crise ? »

Plusieurs militants ont activement participé aux initiatives développées par le Comité pour l'Etat fédéral européen (séminaire à Francfort notamment).

Reste à développer une action de terrain auprès du grand public : seule façon de mieux mobiliser les adhérents et d'alerter l'opinion publique. Nous sommes dans l'attente des décisions prises au niveau européen et national.

### Yves LAGIER - Président

### Activités de l'UEF GRAND-SUD (Midi-Pyrénées et département de l'Aude)

Depuis septembre 2009, la section Grand Sud compte quatre adhérents sur Carcassonne, renforçant ainsi son implantation audoise. Avec cette nouvelle équipe constituant l'équipe de notre antenne sur l'Aude, nous avons proposé un projet de Maison de l'Europe à la nouvelle municipalité de la ville élue fin 2009 suite à l'invalidation du scrutin de 2008. Cette proposition est soutenue par Geneviève St Hubert, directrice de la Maison de l'Europe de Toulouse et audoise de naissance. Au début de cette année nous avons participé à la réunion de préparation de la Fête de l'Europe à Toulouse organisée par la Mairie. Dans ce cadre, nous tiendrons, comme chaque année, un stand d'information sur le fédéralisme européen.

Notre membre d'honneur, Gérard Onesta, est devenu le nouveau Vice-président de la Région Midi-Pyrénées, en charge des *relations européennes, internationales et du développement de la coopération décentralisée*.

Au nom de la section, je lui ai adressé un courrier de félicitations pour son succès électoral et son accession à une fonction exécutive stratégique et cohérente avec son expérience (vice-président du Parlement européen) et ses convictions que nous partageons. Afin d'esquisser des perspectives de collaboration et de consolider nos échanges pour l'avenir, j'ai également évoqué l'idée d'une invitation à déjeuner avec notre Président Jean-Guy Giraud et les membres du bureau. Nous attendons sa réponse.

La section UEF Grand Sud est également prête à recevoir la Commission nationale de notre mouvement. Des modalités d'organisation sont à définir avec le SG national très prochainement.

Avant l'été, nous allons élaborer un budget prévisionnel de fonctionnement que nous transmettrons aux collectivités territoriales afin de recueillir des subventions pour 2011.

L'effectif de notre section est stable et s'élargit géographiquement vers l'Aude. Nous envisageons également une domiciliation dans une structure partenariale afin de bénéficier de prestations matérielles et du travail en réseau.

### Philippe FERAL - Président

## UEF Rhône-Alpes

Nous reprenons ci-après des extraits du Compte-rendu du Comité directeur régional du 30 janvier 2010 auquel ont participé une douzaine de ses membres, cinq autres, indisponibles s'y étant fait représenter.

L'ordre du jour prévoyait en introduction un « tour de table » sur la situation politique (durant lequel ont été abordés, le Sommet de Copenhague, la mise en œuvre laborieuse du Traité de Lisbonne et les nominations aux nouveaux postes de Président permanent du Conseil européen et de Haut Représentant pour la politique étrangère, la crise financière ou la catastrophe de Haïti...).

Un compte-rendu très complet a été dressé de la Commission nationale du 16 janvier à Paris (Etats Généraux de l'Europe à Strasbourg ; action autour du 9 mai pour le 60<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration Schuman ; manifestation sur le thème de l'Assemblée parlementaire des Nations unies éventuelle à l'automne à Strasbourg ; relations JE-France / UEF France). Un point a également été fait sur l'Intergroupe fédéraliste du Parlement européen.

Les partenariats régionaux de l'UEF RA ont eux aussi été passés en revue (Europe-Info, Maison de l'Europe, JE Lyon et si possible Grenoble, ME, Pôle européen, etc.) avant que ne soient envisagées et discutées les actions 2010 : participation aux EGE de Strasbourg, action du 9 mai, stand de la Maison de l'Europe du 8 mai, Université d'automne des fédéralistes de Rhône-Alpes du samedi 25 septembre.

Fanny Benzeghiba, nouvelle Présidente des JE Lyon, a présenté leurs actions : jeudi 28 janvier, débat avec les organisations jeunes des partis politiques (UMP, Modem, PS, Verts) auquel l'UEF était représentée ; « Cafés européens » sur les « droits des consommateurs » et sur « Europe et Islam » ; interventions dans les établissements scolaires.

Notons enfin que François COUTIN a récemment envoyé pour le Bureau un message de félicitations à notre adhérent Noël CORNILLOT récemment élu en Haute Savoie au Conseil régional sur la liste Europe Ecologie, en tant que membre du Mouvement Région Savoie avec lequel l'UEF envisage une prochaine rencontre, et que à leur demande une première réunion de discussions communes a été organisée avec la Commission Europe de ATTAC Rhône, sur la nécessité d'une constitution fédérale pour l'Europe, une deuxième rencontre étant prévue pour le début du mois de juin.

La prochaine AG statutaire de l'UEF RA se réunira le samedi 29 mai 2010.

**Jean-Luc PREVEL** - Secrétaire général

### Université d'automne des Fédéralistes de Rhône-Alpes 2010 - Lyon - 25 septembre

#### THEME « EUROPE et REGIONS - Quels espaces pour les peuples en Europe »

##### Partenaires sollicités :

Europe Direct / IPE - MDE - ME Rhône et Isère - JE - Presse fédéraliste - Régions & Peuples solidaires

##### Introduction d'accueil

**Rapport :** Ulrich BOHNER (Ancien Directeur exécutif du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe)

« *Les pouvoirs locaux dans la construction européenne* »

**Table ronde :** 1 modérateur, et 4 participants : 1 parlementaire européen - Gérard ONESTA\* (Vice-président de la région Midi-Pyrénées ; ancien VP du Parlement européen - EE) - Ulrich BOHNER - Noël COMMUNOD (Conseiller régional Rhône-Alpes - EE / MR Savoie)

« **En quoi la démocratie locale et régionale peut-elle contribuer à une union toujours plus étroite entre les peuples européens ?** »

##### Débat public

##### Introduction d'accueil

**Rapport :** François ALFONSI (Député européen Verts EE / ALE - porte parole de Régions & Peuples solidaires)

« **Quelles autonomies pour les régions en Europe** »

**Table ronde :** 1 animateur, et 4 participants : 1 parlementaire européen - Joseph YACCOUB (Université catholique de Lyon - Chaire UNESCO) - Roberto LOUVIN\* (ancien Président de la Région autonome de la Vallée d'Aoste) - Catherine VIEILLEDEMENT (Fonctionnaire européenne - Groupe Europe UEF)

« **Les identités régionales, culturelles et linguistiques, peuvent-elles contribuer à une union toujours plus étroite entre les peuples européens ?** »

##### Débat public

Synthèse de l'UAF et Intervention de conclusion (UEF / JE) :  
Jean-Guy GIRAUD (Président de l'UEF France)

\* Participation à confirmer

## Points de vue fédéralistes

### La crise révèle l'urgence d'un Etat européen

**Alain REGUILLON**

Secrétaire général de l'UEF France - Lyon

La crise frappe le monde et l'Europe depuis 2008. Elle montre les limites du laisser faire et surtout de l'argent facile. L'Europe est touchée au même titre que nombre de pays dans le monde. Mais, à la différence des pays continents, elle répond en ordre dispersé, les Etats considérant toujours, surtout les grands, qu'ils ont d'autres atouts que leurs voisins. Le résultat : une économie européenne fragilisée, des Etats au bord de la faillite et une divergence entre les pays qui, bien que jurant de la solidarité entre eux, ne s'affirme pas franchement. La situation de la Grèce fut le déclencheur des étonnements, des interrogations et propos amers sur les tricheurs, les indisciplinés.

#### *Qu'en est-il vraiment de cette situation ?*

Plus on avance sur ce dossier, plus on découvre de voutours dans les placards. Voilà qu'apparaissent dans le système de tricherie de la Grèce pour tenter de respecter les critères de Maastricht, des banques de *Wall Street*, celles-là même à qui nous devons la crise financière et ses conséquences économiques et sociales désastreuses.

Oh, elles ne sont pas les seuls prédateurs ! BNP Paribas et la *Deutsche Bank* ont, elles aussi, facilité un montage qui hypothéquait les fonds structurels européens que devait recevoir la Grèce ; rien que cela : ce n'est pas de la finance, mais du détournement de fonds qui ne dit pas son nom !

La Grèce n'est pas seule en cause dans ses pratiques. On apprend que l'Italie en a fort usé, mais aussi le Portugal, le Royaume-uni et même la soi-disant vertueuse Allemagne. Dans le cas de la Grèce, la garantie porte sur les biens nationaux : aéroport, autoroutes, loterie nationale... Que savons-nous des engagements d'autres pays ?

Comment la Commission européenne, la Banque centrale et l'Euro-groupe peuvent-ils expliquer qu'ils ne savaient rien ; qu'ils n'ont rien vu ; qu'ils ont été trompés ? Voudrait-on nous prendre pour des sots !

Les institutions européennes et celles de la zone euro, comme nombre de pays membres, se sont, par leur silence, rendus complices de ces mauvaises pratiques ; toutes doivent être conspuées ; toutes devraient être traduites devant la Cour de justice pour manquement et leurs dirigeants révoqués !

En attendant, il faut sortir de cet imbroglio. Le soutien à un pays en difficulté doit être affirmé. Ce n'est pas ce que laissait clairement entendre le communiqué du Conseil européen du 11 février. Cette déclaration était bien timide et peu honorable. Qu'on le dise ou pas, il faut aider la Grèce et on l'aidera. Alors pourquoi ne pas l'avoir affirmé et ainsi donner un signe tangible aux marchés, redressant la confiance et évitant à l'Espagne, au Portugal

et à l'Irlande de se trouver dans les mêmes difficultés que les Hellènes ?

Malgré ces petits pas de l'Union et de la zone euro, le dernier emprunt grec est un succès, mais ses taux sont toujours, à 6.1 %, plus élevés que ceux de l'Allemagne qui plafonnent à 3.1 %. Le plan d'austérité, s'il ne rencontre pas prochainement un soulèvement massif du peuple, peut inverser la tendance et faciliter une baisse significative de 4 points du déficit en 2010, le ramenant de 12.7 à 8.7 %, ce qu'exigent les partenaires de la Grèce.

Le Fonds monétaire international a proposé ses services, mais il a été éconduit dans un premier temps, au motif que les Seize de la zone euro étaient assez grands pour régler le problème. Cela n'est pas faux, mais alors pourquoi avoir accepté son aide pour la Hongrie, la Roumanie et la Lettonie ? Il est vrai que ces pays ne sont pas dans la zone euro. Y aurait-il donc deux Europe ?...

La Grèce nécessite la levée de 20 à 25 milliards d'Euros en avril/mai sur 53 milliards de refinancements ou d'emprunts utiles en 2010.

Le 11 février, les Vingt-sept avaient clairement indiqué que l'Union ne laisserait pas l'un de ses membres aller à la dérive, au risque de fragiliser toute la zone, notamment celle de l'euro. Depuis, les discours dissonants, particulièrement en Allemagne, continuaient à déstabiliser la monnaie unique qui perdait de la valeur vis-à-vis du dollar. Il était donc indispensable qu'un accord intervienne afin de respecter les dispositions de février en mettant en place un plan d'action coordonné, au moins entre les Seize.

C'est ce qui s'est passé le 27 mars, dans la foulée d'un accord franco-allemand où la Chancelière a imposé ses vues au président français et à ses autres partenaires de l'*Euroland* qui n'a jamais si bien porté son nom.

C'est donc un cadre européen d'intervention qui est posé, tant pour aider la Grèce que tout autre Etat-membre qui viendrait à connaître des difficultés majeures.

Cet accord permet aux Etats-membres disposant de l'euro d'intervenir financièrement par le biais de prêts bilatéraux à proportion du capital détenu par chacun dans la Banque centrale européenne. Ces interventions volontaires ne doivent cependant être accordées qu'en dernier ressort et à l'unanimité des Seize, seulement si la Grèce et tout autre pays ne peuvent emprunter sur les marchés à un taux raisonnable. Les Chefs d'Etat et de gouvernement complètent leur soutien par un appel au Fonds monétaire international, revenant sur leur refus premier, bien que la part de financement de celui-ci doive rester minoritaire.

A proportion du capital qu'ils détiennent dans la Banque centrale européenne, l'Allemagne devrait dégager 4 à 5 milliards et la France environ 3 milliards. Cette intervention volontaire est cependant en dernier ressort, c'est-à-dire si les marchés ne suivent pas à un taux proche des 3 % dont bénéficient l'Allemagne et la France et encore, il faudra l'unanimité des Seize. Ces impératifs ne sont pas dignes de l'Union et encore moins de l'Euro-groupe, mais qu'attendre d'une coalition d'Etats peu soucieux de l'intérêt général. Que faut-il donc pour que les pays comprennent que seuls ils ne sont rien ; que leur salut est dans l'Union et seulement dans l'Union !

Cette crise montre aussi les limites de critères qui, même examinés en tendance, ne reposent sur aucune réalité économique. Au temps du Système monétaire européen (le SME), sur la base des résultats économiques de chaque pays membre, l'ECU était réajusté chaque année, lui assurant ainsi une assise et un sérieux qui a fait le succès du marché intérieur. Mais aujourd'hui, comment équilibrer un système sans contrôle qui ne repose que sur lui-même ? L'urgence d'une économie commune n'est plus à démontrer : elle est à faire.

Ce que révèlent ces deux sommets du 11 février et du 27 mars, c'est la prépondérance prise par le Conseil européen qui s'impose comme le gouvernement économique de l'Union. Je reprends, pour conforter mes craintes l'intervention de Mme MERKEL : « *L'Union européenne doit mieux coopérer ce qui signifie que nous, les Chefs d'Etat et de gouvernement, nous considérons comme un gouvernement économique des Vingt-sept* ».

Si le Conseil européen devient le gouvernement de l'Union, on mesure le retrait de la Commission qui confirme son rôle, non écrit, de secrétariat du Conseil. Je ne suis pas sûr que la méthode intergouvernementale soit la plus efficace et la plus porteuse, mais elle aura le mérite d'exister si vraiment ce projet aboutit, ce qui serait souhaitable considérant le vide institutionnel de l'Union et détestable tant il appartiendrait à la Commission de tenir ce rôle.

Pour conforter mon souhait de voir la Commission rebondir, je reprendrai l'excellente analyse de Bernard GUETTA dans Libération en citant la conclusion de son article : « *...face à un marché sans frontière, seule une puissance politique de taille continentale pourrait trancher en faveur de politiques équitables, favorables aux moins riches et aux laissés-pour-compte* ». Il ajoute : « *...il est urgent de porter le débat politique au niveau de l'Union, que les syndicats européens définissent et défendent des revendications européennes et qu'il y ait des partis européens pour les porter* ».

### **Où la gestion de l'euro pose la question d'un Etat européen !**

La crise, pour les raisons que je viens d'évoquer, met à mal la monnaie unique, d'autant que les spéculateurs parient sur l'effondrement du système et tentent, à leur profit, d'accélérer sa chute. Ils en seront pour leur frais et commencent à le comprendre, mais l'attrait de l'argent facilement gagné sur le malheur des autres est le plus fort et il faut s'attendre encore à quelques attaques contre l'euro.

Ce que pour la première fois, et de manière assez unanime, les commentateurs soulignent, c'est que l'on ne peut plus gérer l'euro sans contrepartie économique et budgétaire, donc sans transferts de souveraineté à une **autorité politique clairement identifiée**.

C'est le but que se sont fixés les pères de l'euro, François MITTERAND et Helmut KOHL en tête. Mais, à l'image de la CECA, ils pensaient qu'il suffisait de créer des conditions de solidarité de fait pour que l'Europe politique se fasse ! C'était aussi le pari de Jacques DELORS, l'initiateur du projet. Sauf que cela ne s'est pas fait aussi vite qu'il aurait été souhaitable. Et, comme souvent, c'est l'émergence d'une crise qui favorise un

sursaut et permet d'avancer. Avoir mis la charrue avant les bœufs est une expression souvent reprise par les journalistes. Mais étions-nous, entre 1989 et 1999, en capacité de commencer par l'Europe politique ? Je ne le pense pas.

Comme l'écrit Marie VERGES dans le monde, « *l'euro plie mais ne rompt pas* ». Dans Die ZEIT, Mark SCHIERITZ dit que le Sommet de Bruxelles du 11 février est historique, car il change la nature de la monnaie unique : « *...on a tiré un trait sur l'un des fondements de l'Union monétaire : le principe qui veut que les Etats-membres ne devaient pas s'entraider* ». Il ajoute encore : « *Si la mesure peut poser problème sur le plan juridique, en termes économiques, elle était plus que nécessaire* », mais aussi, « *Un mécanisme d'Etat va se substituer au mécanisme de marché...ce qui ne peut que renforcer l'euro et non l'affaiblir* ».

En écho, Francesco SARANO, économiste au centre de recherche en économie de Sciences-po souligne que c'est la cacophonie qui a accompagné la crise grecque qui est cause des attaques que connaît l'euro et donc de la cherté des crédits accordés sur les marchés aux pays les plus en difficulté. Il met l'accent sur le manque de « *gouvernement économique* » qui aurait pallié cette cacophonie. A titre de comparaison, il cite le cas des Etats-Unis d'Amérique : « *La zone euro a aujourd'hui, en 2009, un déficit de 6.4 points du PIB ; les Etats-Unis sont au-dessus de 12 points. La dette des Etats-Unis est en outre de 7 points plus élevée que celle de la zone euro...Si l'on regarde les deux zones dans leur ensemble, la situation des Etats-Unis devrait inquiéter davantage ? Et pourtant aujourd'hui, on ne discute que de la zone euro. Pourquoi ? Parce que la zone euro n'a pas de gouvernement, et qu'il ne peut y avoir une vraie solidarité entre les Etats* ».

Cet aspect est encore souligné par Bernard GUETTA : « *On ne peut avoir d'unité monétaire, disaient les adversaires du Traité de Maastricht, sans avoir de fiscalités convergentes, de politique industrielle commune, de choix budgétaires compatibles, de niveaux comparables de protection sociale – sans marcher, en un mot, vers une unité politique* ». Il ajoute : « *L'affirmation de la Chine, de l'Inde et du Brésil a largement confirmé, depuis, que seuls les Etats continents pourraient peser dans ce siècle* ».

Il faut donc que l'Union se ressoude sérieusement et parle d'une voix claire et unique sur la scène internationale. C'est ce que demande Herman Van ROMPUY qui propose une meilleure préparation des G20 par le Conseil qui mandaterait alors son président et celui de la Commission pour défendre leurs positions. Si cela devient effectif, ce sera une révolution. Mais, du coup, l'Europe reprendra sa place dans le jeu mondial.

Tous les commentateurs le soulignent, ce qui est une évolution importante des mentalités, **seul un Etat fédéral peut aujourd'hui permettre à l'Union d'exister**. En refuser l'augure est une faute que les générations futures nous reprocheront, d'autant que si l'Europe ne se fait pas, nous leurs laisserons aussi une dette insupportable.

L'heure n'est plus aux actions de petite envergure : elle est à l'offensive. Il nous faut dénoncer l'aveuglement des Etats, secouer les parlementaires européens et fustiger la

Commission tant que nous n'obtiendrons pas l'assurance que l'Europe, demain, soit une puissance continentale capable de jouer sur la scène mondiale et non une attraction culturelle pour riches asiatiques, américains et bientôt africains.

Je ne peux me résoudre à ce que notre vieux continent devienne un musée à ciel ouvert et c'est pourquoi notre combat pour la Fédération européenne est plus que jamais nécessaire !

En cette année qui marque le soixantième anniversaire de la Déclaration SCHUMAN, relevons le flambeau et bousculons les inerties, les extrémistes et les faux-culs européistes.

Soyons dignes de nos aînés, ces visionnaires qui nous ont ouvert le chemin : Continuons à le défricher, la Fédération est au bout !

## Gouvernement économique, fédéralisme fiscal, confusion ?

**Joachim MÜLLER-BORLE**

Membre de l'UEF Ile-de-France

La proposition de mettre en place de nouveaux instruments de régulation de l'économie européenne ne peut que réjouir tous ceux qui pensent que l'UE en général et la zone euro en particulier sont mal armées pour affronter les défis de notre temps et, dans l'immédiat, de faire front à la crise économique et financière en cours. Eric le Boucher dans les *Echos* réclame d'urgence un renouveau fédéral, le professeur Saint-Etienne -dans *Le Monde* du 4 février et dans son essai *La fin de l'euro* publié en 2009 aux Editions Bourin- réclament que l'Allemagne cesse son opposition à l'émergence d'un gouvernement économique et à la mise en place d'un fédéralisme fiscal inspiré du système de la République fédérale. Voilà des alliés avisés et éloquents. Mais en regardant de plus près notamment les écrits de ce dernier, au moins les trois aspects suivants nous rendent perplexes :

tout d'abord et surtout, il nous est conceptuellement impossible de comprendre comment un gouvernement économique et un fédéralisme fiscal pourraient fonctionner sans un gouvernement tout court et un fédéralisme général correctement structuré. Si les termes utilisés ont un sens, il s'agit de mettre en place une autorité ayant le pouvoir d'imposer les choix essentiels - parfois douloureux- concernant la régulation des économies ainsi que les recettes et les dépenses publiques. Or, la politique économique et la politique budgétaire sont imbriquées dans la politique d'ensemble jusqu'à la défense, attribution régaliennne première, impossible de les isoler. Quant au gouvernement, dans nos contrées, c'est un organe exécutif démocratiquement légitimé, les décisions stratégiques étant validées par des procédures à la majorité. Devant le consensus qui règne actuellement en Europe refusant un nouveau débat institutionnel, vu le torpillage du Traité constitutionnel et la laborieuse mise en place du Traité de Lisbonne, il

semble commode de se rabattre sur le concept flou de « gouvernance » économique à la place d'un « gouvernement ». En fait, il ne peut s'agir, à défaut de nouvelles structures, que de coordination accrue entre gouvernements nationaux qui restent investis du pouvoir de décision sur tout ce qui est essentiel. La lecture des conclusions du récent sommet franco-allemand confirme que c'est sur ce terrain de la coordination que le débat politique se situe et exclusivement sur ce terrain. Ce n'est évidemment qu'un pis aller, acceptable uniquement s'il se situe au niveau européen et dans le cadre institutionnel de l'UE et de l'Eurogroupe. Le bilatéralisme, qu'il soit franco-allemand ou autre, est une voie sans issue s'il s'agit de remettre l'économie européenne sur les rails.

Le deuxième aspect qui nous fait réagir est la thèse du professeur Saint-Etienne *et alia* selon laquelle l'Allemagne est l'obstacle majeur à la mise en place de solutions viables aux problèmes auxquels l'Europe est confrontée. Dans son essai déjà cité, à côté de nombreuses réflexions intéressantes et constructives, il développe même une sorte de théorie du complot : l'Allemagne mène une politique égoïste de désinflation compétitive avec l'objectif de couler l'euro et de réinstaurer un « euromark » dominant un système monétaire européen retrouvé. Comme il est impossible de prouver l'inexistence de l'inexistant, rappelons simplement que sur les dernières cinquante années, le soutien à l'Union européenne a été plus constant de la part de l'Allemagne que de la France : CED, Traité constitutionnel, propositions Lamers-Schäuble et Fischer qui n'ont jamais trouvé d'écho dans les autres pays, jusqu'aux programmes électoraux de tous les partis politiques en vue des élections de septembre dernier. Sait-on que le parti de l'actuel vice-chancelier et ministre des affaires extérieures s'est engagé pour l'Europe fédérale ? Certes, d'un programme électoral à la politique concrète, la distance peut être grande, mais notons qu'à notre connaissance aucun parti politique français ne s'est du moins récemment engagé de la sorte. Comme membre du Conseil d'analyse économique, le professeur Saint-Etienne aura l'occasion de voir de plus près le pays voisin, dans le cadre du travail en commun, voulu par le dernier sommet franco-allemand, entre le CAE et le *Sachverständigenrat* allemand. Inutile de rechercher des boucs émissaires parmi les Etats partenaires : le blocage de la construction européenne à un niveau insuffisant relève de la responsabilité commune des élites européennes qui n'ont pas su se dégager de leurs perspectives nationales respectives.

Un exemple concret à cet égard, et c'est notre troisième point, est la façon dont le professeur Saint-Etienne et d'autres regardent le paysage économique européen : ils continuent à juxtaposer la situation de la France à celle d'autres pays, l'Allemagne en premier lieu. Au lieu de cela, il serait judicieux de mener d'abord une analyse critique des fondamentaux de l'ensemble de la zone euro et de l'UE, puis de s'interroger sur la contribution - positive ou négative- des différents sous-ensembles (économies nationales faute de statistiques plus adaptées) aux équilibres et aux déséquilibres constatés. Cela en vue de concevoir des stratégies pour optimiser la contribution de chaque sous-ensemble à une meilleure performance de

l'ensemble. On constaterait ainsi que la capacité exportatrice de l'Allemagne (notamment la grande exportation, hors UE) est un atout pour l'ensemble, comme le soutien à la consommation ou, plus fondamentalement, le relatif dynamisme démographique de la France sont des atouts pour l'ensemble. De façon générale, il serait souhaitable que les commentateurs économiques participent à la prise de conscience que les termes de comparaison se situent maintenant selon les cas au niveau de l'UE ou de la zone euro, et non au niveau d'un pays déterminé. On a fait des gorgées chaudes du fait que la Chine a détrôné l'Allemagne dans le palmarès des « nations » exportatrices -cette comparaison est tout simplement ridicule par la taille même des pays comparés et surtout par le fait qu'une grande partie des exportations allemandes (ou néerlandaises etc.) relèvent du commerce intérieur européen. Ce qui compte, c'est la façon dont l'économie européenne profite des opportunités du marché mondial ou subit ses défis et ses contraintes.

Pour revenir au débat sur la politique économique de l'Allemagne -mène-t-elle une politique de désinflation compétitive nuisible aux partenaires ?- il est évidemment légitime et utile à condition d'être mené de façon équilibrée. En défense, on doit admettre que l'Allemagne reste dans le cadre du contrat conclu : l'Union économique et monétaire est basée sur le concept d'une large autonomie des Etats et sur la responsabilité de chacun pour régler ses problèmes notamment budgétaires. Sa politique économique est-elle bien adaptée à la situation concrète que nous vivons ? Cela est loin d'être sûr. L'analyse publiée par exemple dans *Die Zeit* du 25 mars montre qu'une prise de conscience est en cours en Allemagne même : dégager des excédents commerciaux n'a évidemment pas de sens en soi. Sa dépendance extrême à la demande externe représente une faiblesse majeure, largement reconnue, en cas de crise économique mondiale ; le chômage persistant et le déficit budgétaire (dramatique au niveau de certaines collectivités territoriales) ne sont pas les témoins d'une réussite totale, loin de là. Que peut-on souhaiter d'un point de vue européen ? Un dynamisme économique retrouvé, y compris sur le plan des investissements internes et de la consommation, tout en maintenant ses capacités à la grande exportation : l'excédent commercial allemand vis-à-vis des pays tiers est en effet une contribution importante aux équilibres macroéconomiques de l'UE. Mais pour réussir hors UE, il faut disposer du grand marché intérieur : c'est le sens premier de l'unification économique européenne... Les exportations allemandes au sein de l'UE -au moins dans la zone Euro, il s'agit de commerce intérieur- sont indissociables de l'existence même de la construction européenne même si celles-ci représentent à court terme un déséquilibre et un défi pour les pays partenaires. Bref, nous pensons qu'il faut sortir ensemble par le haut : les économies de tous les pays européens doivent se hisser au niveau de compétitivité des meilleurs en Europe et dans le monde.

Alors, dans l'immédiat, que pouvons-nous attendre ou revendiquer de l'UE, de la BCE et de l'Eurogroupe ? Espérer que les instruments en place seront utilisés avec pragmatisme, imagination et énergie pour surmonter la

crise actuelle. Revendiquer que tous les acteurs tiennent présent à l'esprit que nos destins sont liés et que toute crispation sur les positions nationales est contreproductive.

Pour le plus long terme, affirmer notre conviction que seules des structures fédérales prévoyant une autonomie aussi large que possible des Etats constituants, pourront répondre aux défis des temps difficiles qui sont indubitablement devant nous. Donc : oui au gouvernement économique et au fédéralisme budgétaire, mais de façon viable !

## **Le Comité des Régions réclame d'autres pouvoirs !**

**Alain REGUILLON**

Secrétaire général de l'UEF France - Ancien Directeur général du  
Conseil des Communes et des Régions d'Europe (CCRE France) -  
Lyon

### *Une jeune « institution »*

Organe consultatif créé par le Traité de l'Union européenne en 1992, le Comité des régions fonctionne depuis le début de l'année 1994. C'est la représentation des collectivités territoriales dans leur diversité, selon le cadre administratif des pays-membres, avec une prépondérance des régions. La France comprend 24 représentants sur 344 à raison de 12 conseillers régionaux, 6 conseillers généraux et 6 maires, tous désignés par le gouvernement et nommés par le Conseil de l'Union.

Le Comité des régions (CdR) vient compléter le dispositif consultatif de l'Union au côté du Comité économique et social créé dès le Traité de Rome en 1957. Le CdR est obligatoirement consulté sur tous les projets réglementaire et législatif qui peuvent avoir un impact sur la vie des collectivités territoriales : développement durable, culture, éducation, politique de cohésion territoriale, certains aspects de la politique économique et sociale.

A noter aussi qu'avec le Traité de Lisbonne, le CdR peut saisir la Cour de justice pour toute affaire où il considérerait que le principe de subsidiarité n'est pas respecté par les institutions, notamment la Commission.

### *Pour une gouvernance multi-niveaux*

Lors d'une session de travail à Palma de Majorque le 18 janvier, cette assemblée a demandé une extension de ses pouvoirs afin de s'impliquer directement dans le processus de décision, particulièrement en faveur de la croissance durable et de l'emploi. Les délégués demandent à ce que l'Union concède au CdR un rôle institutionnel accru dans le cadre d'une « gouvernance multi-niveaux ».

Si l'on considère que l'activité économique des collectivités locales et régionales représente 16 % du PIB de l'Union, la revendication est compréhensible. Pour autant, elle me paraît déplacée car, si elle aboutissait, le processus décisionnel serait alourdi et je ne suis pas sûr

que l'Union en sorte renforcée. Les collectivités territoriales intra-communautaires sont représentées au sein des parlements nationaux. Ceux-ci, depuis le Traité de Lisbonne, sont associés au processus législatif de l'Union. Cette voie peut être la solution pour faire valoir les revendications locales en matière de croissance et d'emploi.

Cela n'empêche pas d'ajouter aux compétences du CdR cette dimension dans le cadre des saisines obligatoires, sachant que la commission accorde de plus en plus d'attention aux avis de cet organe consultatif.

Mais que les élus locaux ne rêvent pas, le Comité des régions ne sera jamais le Sénat de l'UE !

### *Vers la constitution d'un seul organe consultatif*

Ce que cette revendication montre, c'est que tous les champs de compétences de l'Union intéressent tout autant les partenaires économiques et sociaux que les collectivités territoriales. C'est pourquoi, afin d'éviter la dispersion des avis et donner davantage de poids et de légitimité aux organes consultatifs, je suis partisan d'une fusion du Comité économique et social et du Comité des régions.

En effet, une assemblée plus importante en nombre, organisée en chambres représentatives des divers acteurs présents (acteurs économiques, acteurs sociaux, acteurs locaux) dont les uns et les autres travailleraient ensemble dans des commissions thématiques, serait plus efficace dans son action et plus pertinente dans ses avis de par une meilleure cohésion de ceux-ci.

Dans un certain nombre de domaines ayant un impact direct sur les citoyens, cette nouvelle assemblée devrait se voir reconnaître le pouvoir d'émettre des avis contraignants.

Le fonctionnement de l'UE est aujourd'hui suffisamment complexe sans ajouter encore à cette complexité. Il nous faut simplifier et jouer de l'efficacité ; une telle évolution des instances consultatives de l'Union me semble aller dans cette direction.

## **L'Europe se meurt**

**Pierre-Franck HERBINET**

Membre de l'UEF Franche-Comté

Et quand bien même des vœux pieux maintes fois prononcés, l'Europe se meurt. A l'heure à laquelle l'Europe recule, Mesdames de Sarnez et Goulard se lamentent, « mais que faire? ». « Il faut la donner à aimer », alors que les peuples la refusent. On a tout essayé, me semble-t-il. Effectivement, les nœuds de résistance sont complexes à dénouer. Déjà, notre créature ne parvient pas à surmonter les égoïsmes nationaux, elle paraît lointaine, elle inquiète, les avancées communautaires sont très faibles. La méconnaissance des symboles (hymne, drapeau etc.) explique cet échec. D'autre part, les institutions sont méconnues. Quelle est la fonction de la Commission européenne, de la Cour de

justice et de la Banque centrale ? Le « Marché » domine tout, la pauvreté explose, la dignité humaine recule. L'année 2005 fut l'année marquant le renversement de la tendance. En France, la non-ratification du Traité donne à cet instant un signal puissant à nos élites, d'un refus catégorique de ce projet d'Europe fédérale, projet de civilisation sans équivalent, dans lequel « le rapprochement des économies garantit un projet politique » ambitieux, ayant le devoir de « contribuer à un monde meilleur ». Sachant que la paix est un « acquis communautaire », le reste est considéré comme secondaire, sauf que, « la grandeur de la France passera par la dimension européenne » et que, l'insuffisance de coordination entre les Etats provoque des réponses faibles, comme ce fut le cas lors du Sommet de Copenhague.

Face à de tels échecs, quand les responsables politiques au sommet de l'Etat vont enfin comprendre que l'approche intergouvernementale est un acte manqué ? Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ? Pour négocier avec le Président Obama, mieux vaut parler d'une seule voix que de morceler les intérêts d'un continent « allant de l'Atlantique à l'Oural » en 27 petites voix, qui se coupent la parole, qui font un brouhaha insupportable, et surtout qui font le bonheur du Président américain ! Certains problèmes ne peuvent se résoudre qu'à l'échelle européenne ! Aucun pays n'a le droit d'imposer ses décisions à un autre. Un Etat a le droit d'exprimer son désaccord en utilisant son droit de *veto*. Non content d'être anti-démocratique, ce droit pénalise lourdement la construction européenne. Tandis qu'un vote à la majorité qualifiée apparaît déjà comme étant une alternative intéressante. Contrairement au troc, la monnaie permet de lutter contre la violence naturelle de l'Homme. Justement cette monnaie existe, c'est l'Euro. La Banque centrale européenne permet aux Etats-membres d'emprunter. Les échanges sont réglementés. La stabilité économique permet la paix. Est-ce-que les euroceptiques peuvent infirmer, que les fonds européens financent des projets régionaux de qualité et assurent la création de nombreux emplois ? Depuis un demi-siècle, le Fonds social européen investit dans le capital humain, le Fonds européen de développement régional promeut la cohésion économique et sociale et réduit l'écart de développement entre les régions. Le Fonds européen d'aménagement et de développement régional développe une politique au profit des zones rurales. L'Europe défend une valeur fondamentale: la solidarité. L'année 2010 est l' « Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ». Ce phénomène est multi-causal et il n'est pas l'apanage des pays les moins développés. A Paris, à Milan, à Barcelone, à Berlin, à Londres, les plus fragiles d'entre nous meurent sur les trottoirs dans l'indifférence totale des citoyens. Quant à la pauvreté, il y a toujours un décalage troublant entre les vœux pieux et les résultats des politiques menées.

L'Europe se meurt. Certains jours, les Européistes ont le sentiment d'avoir fait le tour du problème. Sinon, que faire demain, que nous n'ayons pas déjà fait ?

[www.europe-federale.asso.fr](http://www.europe-federale.asso.fr)

## A propos de la Déclaration SCHUMAN

I. - La Déclaration fondatrice du 9 mai 1950 est un texte historique, il ne souffre d'aucune ambiguïté et définit l'objectif qui précisément était déjà l'objet même que celui de l'UEF à sa fondation, au sortir de la deuxième guerre mondiale. Il suffit de rappeler les phrases essentielles inspirées par le Charentais Jean Monnet et reprises par le Mosellan Robert Schuman dans le Salon de l'horloge du Ministère français des Affaires étrangères. Phrases qui, soixante ans plus tard, gardent une connotation étonnante.

- « Le rassemblement des nations européennes exige que l'opposition séculaire de la France et de l'Allemagne soit éliminée : l'action entreprise doit toucher au premier chef la France et l'Allemagne ».

- La mise en commun des productions de charbon et d'acier assurera l'établissement des bases communes de développement économique, première étape de la Fédération européenne, et changera le destin de ces régions longtemps vouées à la fabrication d'armes de guerre dont elles ont été les plus constantes victimes ».

Et encore :

- Par la mise en commun de productions de base et l'institution d'une Haute Autorité nouvelle », notre proposition permettra de « réaliser les premières assises concrètes d'une Fédération européenne indispensable à la préservation de la paix ».

II. - Un premier traité inspiré par cet appel fut signé en mai 1952, puis ratifié.

Le 10 août 1952, pour célébrer la mise en place de la « Communauté européenne du charbon et de l'acier », première Europe communautaire de 160 millions d'habitants unissant à la France et l'Allemagne fédérale, l'Italie et les trois pays du Benelux (Belgique, Pays-Bas et Luxembourg), Jean Monnet, s'exprimant en tant que président de la Haute Autorité, déclarait ce qui suit : « Dans les limites de la compétence qui lui est conférée par le Traité, la Haute Autorité (...) est en relations directes avec les entreprises... Elle obtient ses ressources financières, non de contributions des États, mais de prélèvements directement établis sur les productions dont elle a la charge. Elle est responsable, non devant les États, mais devant une Assemblée européenne. L'Assemblée a été élue par les parlements nationaux, en attendant qu'elle le soit par les peuples. Les membres de l'Assemblée ne sont liés par aucun mandat national, ils votent librement et par tête et non par nation. Chacun d'eux ne représente pas son pays, mais la Communauté entière. L'assemblée contrôle notre action. Elle a le pouvoir de nous retirer sa confiance. Elle est la première assemblée européenne dotée de pouvoirs souverains ».

### Sommaire

Edito : Fédération européenne, il est temps d'agir !

J.-G. GIRAUD – A. REGUILLON P. 1

3<sup>e</sup> Etats généraux de l'Europe

Une Union plus compréhensible P. 2

La vie de l'UEF Europe

Comité fédéral et résolutions P. 4

La vie du WFM P. 8

La vie de l'UEF France P. 9

Université d'automne des fédéralistes

de Rhône-Alpes P. 10

Points de vue fédéralistes

Alain Reguillon – Joachim MÜLLER-

BORLE – Pierre-Franck JERBINET P. 11

A propos de la Déclaration SCHUMAN

Jean-Pierre GOUZY P. 16

**N'attendez pas pour  
Régler  
vos cotisations ; merci !**

III. - Enfin, quand Jean Monnet, avant même la signature des Traités de Rome du 25 mars 1958, a annoncé le 13 octobre 1955 la création du « Comité d'action pour les États-Unis d'Europe » qu'il présidera, il a souligné le fait qu'une « simple coopération avec les gouvernements ne saurait suffire » et « qu'il était indispensable que les États délèguent certains de leurs pouvoirs à des institutions fédérales européennes, mandataires de l'ensemble des pays participants ».

Voilà ce qu'il convient de rappeler à propos de l'Europe naissante de Robert Schuman et de Jean Monnet, même si les hommes d'action qu'ils étaient n'avaient rien de doctrinaires dogmatiques et pensaient en même temps -comme le disait également la Déclaration du 9 mai 1950- que « l'Europe se ferait essentiellement par des réalisations concrètes créant une solidarité de fait ».

IV. - Comment a évolué depuis lors la « Commission européenne » - version atténuée, mais toujours centrale de l'exécutif communautaire, alors que le Parlement européen est monté en puissance, de traité en traité, après son élection au suffrage universel à partir de 1979 ?

Comme l'observait l'historien Pierre Gerbet, récemment décédé : « l'exécutif de Walter Hallstein à Jacques Delors a connu son apogée, mais il s'est affaibli » sous les présidences suivantes. De plus, la Commission atteint l'effectif de 27 membres et, comme le disait encore Pierre Gerbet, « cette dimension entraîne l'atomisation des compétences » et « affaiblit le caractère collégial qui avait fait l'originalité de « l'institution ».

Autrement dit, la question essentielle qui se pose est la suivante : la Commission européenne demeurera-t-elle la clé de voûte du système communautaire dans l'Europe quadricéphale d'aujourd'hui ? Rien n'est moins certain.

Si, en ces temps anniversaires du soixantenaire de l'appel du 9 Mai 1950, l'objectif demeure bien « la Fédération européenne », les fédéralistes et toutes les organisations de la société civile qui se reconnaissent dans ce projet doivent faire preuve de vigilance, plus que jamais. Cette vigilance requiert, pour ne pas rester un vœu pieux, des initiatives citoyennes destinées à culminer dans une campagne populaire en faveur des États-Unis d'Europe, ponctuée par des initiatives appropriées et convergentes du Parlement européen. Dans ses « clés pour l'action », Jean Monnet aimait citer cet avertissement :

« Where there is no vision, the people perish »

[« Là où manque l'imagination, les peuples périssent »]

*Puissions-nous, nous en souvenir, tant qu'il en est encore temps.*

Jean-Pierre GOUZY

## BULLETIN D'ADHESION A L'UEF-France

M/Mme/Melle ..... Prénom ..... Date de naissance .....  
 Adresse ..... C.P. .... Ville .....  
 Code postal ..... Ville ..... Date de naissance .....  
 Profession ..... Fonctions associatives (fac.) .....  
 Tél. .... Fax ..... Mail .....  
 Date ..... Signature .....

A retourner à : UEF-France : c/o Europe Direct – 13 Rue de l'arbre sec – 69001 LYON

### Adhésions :

« Partisans de la Fédération européenne » - Adhésion « prise de contact », valable 2 ans ; ne donnant pas droit à être élu aux charges de l'organisation : 20 euros

individuelle : 35 € ..... conjoint(e) : 20 € ..... étudiant(e) et/ou demandeur d'emploi : 15 € ..... cotisation de soutien : (à partir de) 100 euros ...